

Infos Pratiques

Mairie de Foisches

Tél. : 03 24 42 07 03 - Fax: 03 24 42 22 34

mairie.foisches@wanadoo.fr

Ouverture au public :

Le mardi de 18h00 à 20h00

Le vendredi de 18h30 à 19h30

Assemblée générale du comité des fêtes

Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale le 18 janvier. Après un bilan positif, plusieurs manifestations sont au programme, (chasse aux œufs, carnaval, cochon à la broche, fête du village, etc.).

Bureau réélu à l'unanimité:

Présidente M^{me} L. Lannoy, Vice Président : M. W. Pietquin, Secrétaire : M^{me} O. Jusnot, Vice secrétaire : S. Yol, Trésorière : M^{me} A. Dubois.



C'est le Printemps

DIVAGATION DES CHIENS

Depuis un certain temps, on aperçoit de plus en plus de chiens errants dans le village. Nous rappelons à tous que cette divagation est rigoureusement interdite comme le spécifie l'arrêté qui est toujours affiché à la Mairie. Merci de faire le nécessaire pour le respect de tous.

VOTRE COMMUNE

Carnaval



C'est le 16 février dernier qu'a eu lieu, à la salle polyvalente, la soirée Carnaval. Près de 120 personnes, jeunes et moins jeunes, avaient répondu à l'invitation du comité des fêtes. C'est autour d'un repas « li crochon » que la soirée s'est prolongée. Cette recette vient de nos voisins Belges. Elle est composée d'un petit pain évidé et rempli d'une farce faite de fromage, de crème et de jambon coupé en dés, le tout passé au four, accompagné d'une salade. Une salade de fruits a été servie en dessert. Le tout était gratuit pour les gens de Foisches et de 5 euros pour les extérieurs. Un concours de déguisement a ponctué la soirée.

Chasse aux œufs

La deuxième chasse aux œufs organisée à l'occasion de la fête de Pâques, par le comité des fêtes, a été un franc succès. Tous les enfants du village et leurs parents ont répondu présent. C'est en pleine campagne que les cloches avaient décidé de cacher les œufs. Les enfants avaient été répartis selon les classes d'âge pour que les récoltes soient équitables. Après la chasse tous les enfants se sont retrouvés à la salle des associations pour partager un goûter. Succès total, deux fois plus d'enfants que l'année précédente!!! Vivement l'année prochaine!



Festival des enfants du cinéma

Dans le cadre du Festival des enfants du cinéma, l'école de Foisches c'est rendu au cinéma « Le manège » à Givet.



Compte rendu du conseil municipal 2012

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE

CHOIX D'UN AVOCAT EXPERT CARRIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 3 voix contre de Messieurs DUBOIS, DUTHOIT, SIMON Michel, 7 voix pour de M^{me} LANNOY, Messieurs DEBOWSKI, JOUNIAUX, HAUSSARD, NEGRI, BAYARD, SIMON Bernard et 1 abstention de M. SAXE, décide de s'adresser à un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit des carrières et ce dans le cadre du dossier LAFARGE GRANULATS et suite à la demande de la carrière concernant deux points, à savoir: sondages sur la parcelle cadastrée A n° 94 et la modification du PLU.

Le Conseil demande à M. DEBOWSKI de faire des recherches sur internet de la non-affiliation avec Lafarge des deux cabinets d'avocats de Paris, à savoir: GENESIS AVOCATS et AVOCATS ASSOCIES DRAI, et de leur transmettre un courrier afin de leur demander respectivement et préalablement d'établir un devis pour leur prestation.

ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE PRÉAU DE L'ÉCOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 voix contre de M. DUTHOIT, retient le devis de l'entreprise Denis CABUT pour l'équipement électrique du préau de l'école et ce pour un montant de 3 056,64 € TTC.

M. Benoît DUTHOIT fait remarquer au conseil qu'on ne sait pas par la suite si l'école va disparaître ou pas et par conséquent si on va garder le préau ou bien l'abattre. La question se pose: doit-on conserver le préau si il n'y a plus d'école?

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PRÉAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 voix contre de M. DUTHOIT, retient le devis de ERDF relatif au raccordement pour l'alimentation en électricité du préau de l'école et ce pour un montant de 1 108,69 € TTC. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la proposition et l'ordre de service.

M. DEBOWSKI explique au conseil qu'une tranchée d'environ 20 mètres devra être réalisée entre le coffret EDF et le préau. Toutefois, cette tranchée n'est pas prévue dans le devis d'ERDF étant donné qu'elle n'est pas sur le domaine public (vu avec ERDF). Par conséquent, il se charge de faire établir un devis pour la réalisation de la tranchée.

RÉFECTION TOITURE DU PRÉAU

Quatre devis de l'entreprise AUDRAN sont présentés au Conseil.

Les montants proposés sont les suivants:

- 19 463,70 € TTC - 23 577,94 € TTC
- 30 186,21 € TTC - 33 769,91 € TTC

Aucune décision ne sera prise dans l'immédiat. En effet, le Conseil pense que l'ABF imposera certainement des ardoises pour la toiture. De toute évidence, ces travaux seront soumis à l'approbation préalable de l'ABF.

CONSTRUCTION D'UN MURET DE SOUTÈNEMENT AVEC HABILLAGE D'ÉLÉMENTS

DE PIERRE BLEUE - RUE DES MEUNIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise URANO relatif à la construction d'un muret de soutènement avec un habillage d'éléments de pierre bleue rue des Meuniers et ce pour un montant de 11 103,66 € TTC.

M. DEBOWSKI informe le Conseil de la demande verbale de M. SQUELART qui souhaiterait également un habillage sur son mur à l'entrée de son habitation. Le Conseil ne prend aucune décision quant à cette doléance.

INSTALLATION D'UN MIROIR DE VISIBILITÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'installer un miroir de visibilité et ce pour la sécurité, à proximité de l'habitation de M. et M^{me} MOUSSAOUI. Le montant de la société TIRELIGNE s'élève pour la fourniture et la pose à 849,16 € TTC.

M. DEBOWSKI rappelle au Conseil que lors de la dernière réunion, il avait demandé de réfléchir sur le fait de poser ou non de l'enrobé à la place des dalles engazonnées. Le montant s'élevait à 18 930 € HT. Le Conseil préfère attendre et voir si la commune fera ou pas l'assainissement.

DISSIMULATION HTA LA ROCHE AUX CHATS TRANCHE 2

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 4 voix contre de Messieurs DEBOWSKI, SIMON Bernard ayant donné procuration, DUTHOIT, DUBOIS, accepte de louer à titre gracieux la salle polyvalente à M. l'abbé FLEURY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de participer financièrement à hauteur de 25 % aux travaux de dissimulation HTA de la Roche aux Chats pour un montant de 5 805 €. L'autre partie de l'opération sera réglée par le Syndicat d'Électrification de la Vallée de la Meuse. L'estimation totale HT de l'opération s'élève à 23 219,00 €. Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 octobre 2012.

FABRICATION

DE VOLETS EN BOIS EXOTIQUE MAIRIE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis de M. Frédéric HESBOIS, concernant la fabrication de volets battants en bois exotique pour la Mairie, à 4 voix pour de M^{me} LANNOY, Messieurs SAXE, NEGRI, BAYARD, 2 abstentions de Messieurs JOUNIAUX et DEBOWSKI et 5 voix contre de Messieurs DUTHOIT, DUBOIS, SIMON Bernard et SIMON Michel, refuse le devis présenté pour un montant TTC de 23 196,42 €.

Le Conseil Municipal demande à ce que soit mise au prochain ordre du jour l'étude de devis pour le remplacement des volets de la Mairie.

VENTE DU TRACTEUR COMMUNAL FORD AUX ETS ROCHA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix contre de M. SAXE, 3 abstentions de

M^{me} LANNOY, Messieurs JOUNIAUX et BAYARD et 7 voix pour, décide de vendre aux Ets ROCHA, le tracteur communal FORD pour un montant de 4 000 €. M^{me} LANNOY informe le Conseil que son époux était amateur pour l'achat du tracteur.

DEVIS CALIGRAFIK BULLETIN MUNICIPAL FOISCHES INFOS ANNÉE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanimement, retient le devis de la société CALIGRAFIK, pour la réalisation de 100 bulletins municipaux de 4 pages « FOISCHES Infos » et ce pour l'année 2013. Le montant s'élève à 300 € HT.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ

Le Conseil Municipal, Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État, Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Décide à l'unanimité:

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à M. GIVERNAUD Jean-Yves.

- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE

DE LOGEMENT INSTITUTEUR - ANNÉE 2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention de M. Daniel HAUSSARD, ne prenant pas part au vote car ayant des liens familiaux avec l'institutrice, décide de verser la somme de 206,40 € correspondant à l'indemnité représentative de logement instituteur pour l'exercice 2008, à M^{me} Isabelle HAUSSARD.

MOTION POUR LE RÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ SUR LA LIGNE DE CHEMIN DE FER CHARLEVILLE-MÉZIÈRES/GIVET

- Considérant qu'avec 900 000 passagers par an, la ligne ferroviaire Charleville-Givet est l'une des plus fréquentées de la région.

- Considérant que cette fréquentation provient pour une part importante de lycéens et d'étudiants qui n'ont pas d'autres moyens pour rejoindre leurs établissements scolaires.

Compte rendu du conseil municipal 2012 (suite)

- Considérant que cette fréquentation provient aussi de salariés qui trouvent dans ce mode de déplacement une façon économique de se rendre sur leurs lieux de travail.

- Considérant que cette fréquentation provient également de personnes âgées pour lesquelles ce transport constitue le seul moyen d'accéder à des services publics parfois vitaux, comme l'hôpital, le service des impôts, préfecture etc.

- Considérant que le transport ferroviaire constitue aujourd'hui, un des modes de déplacement les plus respectueux de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 voix contre de M. SAXE, demande à M. le Ministre des Transports d'agir dans les plus brefs délais pour donner les moyens de financer à R.F.F. afin de remettre en parfait état de fonctionnement et de sécurité la ligne de chemin de fer Charleville/Givet.

Le coût des travaux s'élève à moins de 150 millions d'euros, ce qui est raisonnable au regard des services éminents que rend cette ligne de chemin de fer.

MOTION POUR LA DÉFENSE D'ELECTROLUX A REVIN

La section du parti socialiste Givet Vireux, a, comme tous les Ardennais, pris connaissance de la fermeture programmée pour 2014 du site ELECTROLUX de REVIN.

Cette situation sera préjudiciable pour la ville de REVIN mais également pour l'ensemble du bassin d'emploi de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse.

En effet, sur les 417 personnes travaillant pour l'entreprise, 108 habitent le territoire de la Communauté de Communes. À ceux-là, s'ajoutent 4 personnes de chez XEROX plus 25 de l'AFEIH.

Les sous traitants A2E, IMRI, LARNO etc. et les intérimaires doivent être pris en compte pour une cinquantaine de postes également, soit 187 emplois directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention de M. SAXE, décide de soutenir le projet Ardennes afin de défendre le site de Revin et ses employés et de s'unir pour faire changer d'avis les dirigeants d'ELECTROLUX.

REMBOURSEMENT FRAIS KILOMÉTRIQUE DE L'ADJOINT TECHNIQUE POUR STAGES DE FORMATION

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les agents de la Collectivité qui effectuent des déplacements temporaires pour les besoins du service (formations) peuvent bénéficier d'un remboursement des frais de déplacement. À l'occasion de l'utilisation du véhicule personnel, indemnisation sur la base d'indemnités kilométriques et à l'appui d'un ordre de mission spécifiant l'immatriculation du véhicule utilisé ainsi que sa puissance fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanimement donne son accord pour le remboursement des frais liés aux déplacements professionnels de M. Marc WARSEE.

SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement, d'allouer une subvention d'un montant de 285 € au Comité des Fêtes pour le règlement de la prestation de l'animateur au repas des Anciens.

PARTICIPATION COMMUNALE A LA GARANTIE DE MAINTIEN DE SALAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, accepte de verser une participation mensuelle jusqu'à 30 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labélisée. La 3^e option est retenue à 9 voix pour, à savoir : Garanties indemnités journalières, Invalidité et Perte de retraite couvrant l'incapacité de travail, l'invalidité et la perte de retraite. L'indemnisation sera à hauteur de 95 %.

Une délibération entérinant l'avis du Comité Technique Paritaire sera prise ultérieurement en 2013.

La commune accepte de régler intégralement à 100 % la cotisation des employés communaux.

M. Bernard SIMON et M. SAXE optent quant à eux pour la seconde option (soit 1,26 %).

TRANSFERT DE CRÉDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement de procéder à un transfert de crédits pour alimenter le chapitre XXI en section d'Investissement de la manière suivante :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Compte « 678 » : - 19 000 €

- Compte « 023 » : + 19 000 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT

- Compte « 021 » : + 19 000 €

- Compte « 21 571 » : + 9 600 €

- Compte « 21 578 » : + 4 400 €

- Compte « 2 184 » : + 5 000 €

ACQUISITION ÉPANDEUR A SEL ET À SABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son aval pour l'acquisition auprès des Ets ROCHA, d'un épandeur à sel et à sable pour un montant de 4 707,46 € TTC. Cette délibération annule et remplace la délibération du 15 juin 2012.

ACQUISITION D'UNE NACELLE ÉLÉVATRICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son aval pour l'acquisition auprès des Ets ROCHA, d'une nacelle élévateur de 7 mètres pour un montant TTC DE 17 186,52 €

Cette délibération annule et remplace la délibération du 15 juin 2012.

ACQUISITION D'UN CHARGEUR-BENNE ET D'UNE REMORQUE POUR LE VÉHICULE UTILITAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son aval pour l'acquisition auprès des Ets ROCHA, d'une remorque d'un montant de 4 033,10 € TTC ainsi que d'un chargeur-benne pour

État Civil

Décès

M. Daniel Dabe

Né à Forest (Belgique) le 1/10/1939
Décédé à Foisches le 22/01/2013

M. Hamou Rabhi

Né à Boukhelifa (Algérie)
le 23/07/1941
Décédé à Charleville-Mézières
le 6/01/2013

M. Charles Lotin

Né à Foisches le 6/04/1921
Décédé à Foisches le 2/02/2013

M^{me} Christine Guerlet, née Simon

Née à Givet le 21/02/1962
Décédée à Charleville-Mézières
le 14/03/2013

un montant de 9 508,20 € TTC. Cette délibération annule et remplace la délibération du 15 juin 2012. M. DUTHOIT fait part au Conseil du dysfonctionnement des équipements du véhicule utilitaire Berlingo Citroën. Celui-ci en a informé la société CITROËN. La facture est par conséquent actuellement en instance de règlement jusqu'à ce que les problèmes soient résolus. Un courrier sera transmis à la direction.

ÉQUIPEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son aval pour l'acquisition auprès des Ets FENAT, d'un équipement neuf pour la cuisine de la salle polyvalente s'élevant à 19 872,74 € TTC. Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 octobre 2012.

ACHAT DE BOISSONS CHAUDES ET D'EAU POUR LES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanimement, accède à la requête des deux employés municipaux du service technique, à savoir l'achat d'un distributeur de boissons chaudes pour la période de l'hiver ainsi que de l'eau pour la période estivale.

ENCAISSEMENT CHÈQUE EDF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanimement donne son aval pour l'encaissement d'un chèque EDF d'un montant de 108,70 € correspondant à un remboursement pour le double règlement d'une facture.

FOISCHES

Info



BULLETIN D'INFORMATION du CONSEIL MUNICIPAL - avril 2013 - N° 6

La commune de Foisches vu du ciel



Après avoir décidé d'acquérir un reportage photos de vues aériennes de la commune, le conseil municipal, sur proposition de M. Fabrice Jouniaux, a décidé de créer un DVD qui serait distribué à tous les habitants de la Commune. Celui-ci vous est donc offert gracieusement en espérant qu'il vous permettra de découvrir notre village d'une façon agréable et inhabituelle. Ce DVD peut être lu sur n'importe quel lecteur ou sur votre ordinateur. Nous vous souhaitons de passer un agréable moment en visionnant ce reportage.

La tête dans les nuages

Le jeudi 7 mars, Monsieur Christian Galichet est venu rendre visite aux élèves de l'école de Foisches. Après avoir expliqué le fonctionnement de son U.L.M d'où il prend les photos, il a projeté des vues de Foisches et de ses environs. Ensuite, il a emmené la classe en voyage : au Mont Blanc, à Fort Boyard, au Mont Saint Michel etc. Les élèves très intéressés ont posé de nombreuses questions à M. Galichet qui leur a fait partager sa passion. Toute la classe a passé un agréable après-midi.

